



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
4 août 2008
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 40^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 12 mai 2008, à 10 heures

Président : M. Ali (Malaisie)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires :* M^{me} McLurg

Sommaire

Point 150 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Point 153 de l'ordre du jour : Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant

Point 156 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 150 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (A/62/631, A/62/720 et A/62/781/Add.6)

Point 153 de l'ordre du jour : Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient

a) Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (A/62/562; A/62/719 et Corr.1; A/62/781/Add.7)

Point 156 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (A/62/611, A/62/679, A/62/781/Add.3 et A/62/817)

1. **M. Karia** (Division du financement des opérations de maintien de la paix), présentant en qualité de Directeur chargé de la Division du financement des opérations de maintien de la paix le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/62/631), indique que l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 489 207 100 dollars dans sa résolution 60/18 B, tandis que les dépenses réelles se sont chiffrées à 484 020 100 dollars, d'où un solde inutilisé de 5 187 000 dollars traduisant un taux d'exécution de 98,9 %.

2. Cet écart résulte essentiellement d'un retard dans le déploiement de certains contingents et de la réduction des effectifs militaires de la Mission, conformément à la résolution 1702 (2006) du Conseil de sécurité, ainsi que de dépenses moins élevées que prévu en matière de transport aérien, du fait avant tout de retards dans l'achat de services météorologiques et de lutte contre l'incendie. L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé d'un montant de 5 187 000 dollars ainsi que sur celle d'autres recettes et ajustements s'élevant à 34 594 200 dollars.

3. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/720), dans lequel est demandé un montant total de 575 103 200 dollars, le Directeur chargé de la Division du financement des opérations de maintien de la paix signale que ce montant est supérieur de 39 730 400 dollars, soit

7,4 %, au crédit ouvert pour l'exercice 2007/08 par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/284.

4. Cet écart est dû principalement à l'augmentation des dépenses prévues au titre des contingents, en raison surtout du versement d'une indemnité de subsistance (missions) à des officiers d'état-major, en application de la résolution 61/276 de l'Assemblée générale, au projet de déploiement de 16 navires appartenant aux contingents à des fins de patrouille côtière, et à l'augmentation des dépenses prévues au titre de la police des Nations Unies, qui tient au relèvement du montant de l'indemnité de subsistance (missions) et à l'application d'un abattement pour délais de déploiement de 3 % pour l'exercice 2008/09, contre un abattement de 15 % pour l'exercice 2007/08. L'Assemblée générale est invitée à : ouvrir un crédit de 575 103 200 dollars pour assurer le fonctionnement de la Mission du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009; mettre en recouvrement un montant de 167 738 433 dollars pour la période allant du 1^{er} juillet au 15 octobre 2008; mettre en recouvrement un montant de 407 364 767 dollars pour la période allant du 16 octobre 2008 au 30 juin 2009, à raison de 47 925 267 dollars par mois, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.

5. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/62/562), le Directeur chargé de la Division du financement des opérations de maintien de la paix indique que l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 39 865 200 dollars dans sa résolution 60/277, pour des dépenses d'un montant de 39 549 000 dollars, d'où un solde inutilisé de 316 200 dollars traduisant un taux d'exécution de 99,2 %.

6. Cet écart s'explique au premier chef par le fait que les dépenses réelles engagées au titre du règlement des demandes d'indemnisation à la suite d'un décès ou pour cause d'invalidité et des remboursements relatifs au matériel appartenant aux contingents ont été moins élevées que prévu au départ. L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé de 316 200 dollars ainsi que sur celle d'autres recettes et ajustements d'un montant total de 2 412 500 dollars.

7. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget de la FNUOD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/719 et Corr.1),

dans lequel est demandé un montant total de 45 726 000 dollars, le Directeur chargé de la Division du financement des opérations de maintien de la paix fait remarquer que ce montant est supérieur de 6 063 500 dollars, soit 15,3 %, au crédit ouvert pour l'exercice 2007/08 par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/287.

8. Cet écart est imputable avant tout à l'augmentation des dépenses prévues au titre des contingents, en raison essentiellement du versement d'une indemnité de subsistance (missions) à des officiers d'état-major, en application de la résolution 61/276 de l'Assemblée générale, et au titre des installations et infrastructures, du fait de la construction d'une enceinte de sécurité, de points de passage, de barrières et d'entrepôts. L'Assemblée générale est invitée à : ouvrir un crédit de 45 726 000 dollars pour assurer le fonctionnement de la Force du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009; mettre en recouvrement un montant de 3 810 500 dollars pour la période allant du 1^{er} au 31 juillet 2008; mettre en recouvrement un montant de 41 915 500 dollars, à raison de 3 810 500 dollars par mois, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force.

9. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/62/611), le Directeur chargé de la Division du financement des opérations de maintien de la paix indique que l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 42 619 400 dollars dans sa résolution 60/280, tandis que les dépenses réelles se sont chiffrées à 41 702 600 dollars, d'où un solde inutilisé de 916 800 dollars traduisant un taux d'exécution de 97,8 %.

10. Cet écart résulte principalement de retards dans le recrutement du personnel international, à l'origine d'un taux de vacance de postes de 12,3 % au lieu des 5 % appliqués lors de l'établissement du budget, et donc de dépenses moins élevées que prévu au titre de cette catégorie de personnel, et de dépenses de transport aérien inférieures aux prévisions, compte tenu que les avions n'ont pas effectué autant d'heures de vol que prévu au départ, les fortes précipitations ayant en effet exigé la fermeture de quatre terrains d'aviation. L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé de 916 800 dollars ainsi que sur celle d'autres recettes et ajustements d'un montant total de 1 986 900 dollars.

11. Présentant la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/62/817), le Directeur chargé de la Division du financement des opérations de maintien de la paix signale que des besoins de financement additionnels au titre du fonctionnement de la Mission sont apparus pendant cet exercice. D'un montant total de 1 754 200 dollars, ces besoins représentent une augmentation de 4 % par rapport au budget de 44 321 600 dollars qu'a approuvé l'Assemblée générale dans sa résolution 61/290.

12. Cet écart est avant tout le résultat de dépenses plus importantes que prévu au titre du transport aérien, ce qui s'explique par le déploiement d'hélicoptères et d'avions en vertu de la conclusion de nouveaux contrats, ainsi qu'au titre des services fournis localement et de la relève des observateurs militaires de la Mission, du fait de la dépréciation du dollar des États-Unis par rapport au dirham marocain. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir et mettre en recouvrement un crédit de 1 754 200 dollars, pour assurer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008, en sus du crédit de 44 321 600 dollars qu'elle a ouvert pour le même exercice dans sa résolution 61/290.

13. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/679), dans lequel est demandé un montant total de 45 728 400 dollars, le Directeur chargé de la Division du financement des opérations de maintien de la paix indique que ce montant est supérieur de 1 406 800 dollars, soit 3,2 %, au crédit ouvert pour l'exercice 2007/08 par l'Assemblée générale dans sa résolution 61/290.

14. Cet écart est dû essentiellement à l'augmentation des dépenses de transport aérien, liée à la hausse du coût de l'heure de vol qui a résulté de l'entrée en vigueur d'un nouveau contrat d'exploitation des avions, et des dépenses prévues au titre des fournitures, services et matériel divers, en raison du lancement d'un programme de lutte antimines à la Mission. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit de 45 728 400 dollars pour assurer le fonctionnement de la Mission du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, crédit qu'elle mettrait en recouvrement à raison de 3 810 700 dollars par mois si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la Mission.

15. **M^{me} McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif concernant le rapport sur l'exécution du budget de la MINUSTAH pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et le projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/781/Add.6), dit que l'augmentation des montants demandés dans ledit projet de budget est à rapprocher des toutes dernières résolutions du Conseil de sécurité relatives à la Mission, dont le mandat a été élargi. La MINUSTAH est désormais chargée, par exemple, de déployer des patrouilles le long des frontières maritimes et terrestres à l'appui des activités de sécurisation des frontières menées par la Police nationale d'Haïti.

16. L'annexe II au rapport du Comité consultatif présente la liste des dépenses directement liées à l'élargissement du mandat de la Mission, notamment les dépenses au titre du déploiement de 16 navires appartenant aux contingents et des besoins connexes de fret et de carburant, estimées à 5,5 millions de dollars, les dépenses au titre de l'augmentation du coût des transports aériens due aux modifications de la flotte, estimées à 4,4 millions de dollars, et les dépenses au titre de la création de 24 postes de temporaire dont les titulaires concourraient au contrôle des frontières, estimées à 0,5 million de dollars. Les autres nouvelles dépenses prévues doivent permettre de faire face à la hausse des coûts de l'appui aux composantes militaire et police ainsi que des coûts afférents à la composante civile.

17. En ce qui concerne la composante civile, le Comité consultatif recommande d'approuver la création de 13 des 14 postes demandés, estimant que les fonctions associées au poste de responsable de l'information et de sa remontée (P-3) qu'il est proposé de créer peuvent être assurées au moyen des effectifs existants ou par un membre de l'équipe de pays des Nations Unies. Par ailleurs, le Comité consultatif approuve la demande de création de 52 postes de temporaire au titre des services d'appui intégrés. Il espère que la nature temporaire de ces postes sera respectée et, par conséquent, qu'ils seront supprimés lorsque l'exercice 2008/09 touchera à son terme. Toute nouvelle dépense devra être pleinement justifiée dans les projets de budget à venir.

18. En outre, la Présidente du Comité consultatif appelle l'attention sur les nouvelles observations du

Comité concernant les efforts d'amélioration de la gestion des stocks consentis par la Mission, le contrôle des achats et de la consommation de carburant, le passage du programme de désarmement, démobilisation et réintégration au programme de lutte contre la violence communautaire, et le centre de continuité des opérations et de reprise après sinistre situé dans les locaux de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW).

19. Présentant le rapport du Comité consultatif ayant trait au rapport sur l'exécution du budget de la FNUOD pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 et le projet de budget de la Force pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/781/Add.7), la Présidente du Comité consultatif indique que celui-ci a constaté que le dépassement de crédits de 6,6 % prévu pour l'exercice en cours et l'accroissement de 15,3 %, par rapport aux crédits de l'exercice 2007/08, des crédits demandés au titre du fonctionnement de la Force pendant l'exercice 2008/09 étaient dus à l'augmentation des coûts, à l'appréciation de la livre syrienne par rapport au dollar des États-Unis, à l'application des barèmes révisés des traitements du personnel recruté sur le plan national, au versement d'une indemnité de subsistance (missions) à des officiers d'état-major et à une dépense non renouvelable liée à la précarité des conditions de sécurité dans la région.

20. Le Comité consultatif recommande d'approuver la création du poste P-5 demandé de chef des services d'appui intégrés, fonction actuellement assurée par roulement par un officier d'état-major, ainsi que la conversion de deux postes provisoires, à savoir un poste P-3 de cartographe et un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, dont le titulaire joue le rôle d'assistant à l'administration du projet de cartographie faisant appel au Système d'information géographique. Le Comité consultatif formule aussi des observations sur les efforts déployés par la Force pour réduire le nombre d'accidents de véhicules, coordonner ses programmes de formation avec ceux d'autres missions dans la région, appliquer les procédures adéquates pour le stockage et la gestion de ses rations et améliorer ses pratiques en matière de passation de marchés.

21. Présentant le rapport du Comité consultatif concernant le rapport sur l'exécution du budget de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au

30 juin 2007 et le projet de budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/781/Add.3), la Présidente du Comité consultatif dit que celui-ci n'a inséré dans ce rapport aucune recommandation sur la demande d'ouverture et de mise en recouvrement d'un crédit additionnel pour l'exercice en cours, à titre exceptionnel, qui figure dans la note du Secrétaire général sur les modalités de financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/62/817), étant donné que le Comité consultatif a reçu cette note après avoir achevé son examen des questions administratives et budgétaires intéressant la Mission.

22. Notant que les besoins additionnels prévus pour l'exercice 2007/08 devraient être contrebalancés par un solde inutilisé d'un montant de 2 116 300 dollars principalement imputable à un taux de vacance des postes de personnel international plus élevé que prévu, le Comité consultatif estime qu'au vu de la précarité chronique des finances de la Mission, il n'a d'autre choix que d'approuver la demande du Secrétaire général. Néanmoins, il est d'avis que les raisons invoquées pour ce qui est de l'accroissement des besoins dénotent clairement certaines lacunes en matière de planification et de gestion budgétaires, et non l'existence de circonstances exceptionnelles.

23. Bien que le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2006/07 fasse état d'un taux d'exécution de 97,8 %, le Comité consultatif relève des écarts sensibles entre les dépenses approuvées et les dépenses réelles. S'il recommande d'adopter le projet de budget pour l'exercice 2008/09, qui est avant tout un budget de fonctionnement, il préconise également de réduire légèrement le montant demandé au titre des activités de formation confiées à des consultants.

24. Enfin, le Comité consultatif déplore vivement les dégradations au site archéologique de Lajuad qu'auraient commises des membres du personnel militaire ou de police de la Mission. Les actes d'un petit nombre ayant tout un ensemble de conséquences néfastes non seulement sur la Mission, mais aussi sur l'Organisation tout entière, le Comité consultatif ne doute pas que des sanctions adéquates seront prises contre les auteurs de ces actes, une fois l'enquête menée à bien. Il se réjouit de la participation active de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), en sa qualité d'institution chargée de la protection et de la

restauration de tels sites, et espère que son engagement se poursuivra.

25. **M. Poulin** (Canada), s'exprimant également au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sur le point 150 de l'ordre du jour, dit que la MINUSTAH a progressé dans des domaines essentiels mais que les troubles récents provoqués par l'envolée des prix des denrées alimentaires démontrent que la situation sur le terrain est précaire et qu'une présence forte de l'ONU est nécessaire dans la région. Comme le personnel de la MINUSTAH a été la cible d'actes de violence ayant parfois entraîné la mort, un renforcement des mesures de confiance s'impose de sorte que la population apprécie à leur juste valeur les effets favorables de la présence de la Mission. C'est pourquoi la délégation canadienne se félicite de la nomination de M. Hédi Annabi en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour Haïti, et compte bien que ce dernier continue d'œuvrer dans le sens d'une unification de la Mission et de l'équipe de pays et d'exercer ses bons offices à l'appui des activités des fonds et programmes des Nations Unies.

26. Les trois délégations saluent la prudence et la justesse des projets de budget présentés par le Secrétaire général pour les exercices antérieurs, qui devraient servir d'exemple pour d'autres opérations de maintien de la paix, et se félicitent du fait que l'encaisse de la Mission au 31 mars 2007 était suffisante. Les États Membres n'en doivent pas moins continuer à verser leurs contributions intégralement, ponctuellement et sans conditions de façon que les pays qui fournissent des contingents soient remboursés sans délai. Les délégations approuvent le projet de budget de la MINUSTAH pour l'exercice 2008/09 ainsi que la plupart des conclusions et recommandations du Comité consultatif, mais elles souhaiteraient obtenir des précisions sur le calendrier du déploiement des patrouilleurs dont la Mission a grand besoin.

27. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande appuient sans réserve la redéfinition du mandat de la Mission, désormais centré sur un programme de lutte contre la violence communautaire et non plus sur les stratégies habituelles de désarmement, démobilisation et réintégration, et la coordination de ce programme, sur le plan de l'exécution, avec ceux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). L'intégration des programmes aboutit à de meilleurs résultats et permet de réaliser des économies plus importantes.

28. Le taux de vacance anormalement élevé des postes de personnel recruté sur le plan national sape la capacité de la Mission de s'acquitter du volet formation de son mandat, indispensable à la réussite du passage à la phase de consolidation de la paix. Tout doit être fait pour trouver de nouvelles solutions au problème et attribuer les postes vacants à des candidats haïtiens qualifiés.

29. **M. Heller** (Mexique), s'exprimant au nom du Groupe de Rio sur le point 150 de l'ordre du jour, rappelle que dans sa déclaration en faveur des institutions démocratiques en Haïti, adoptée le 14 avril 2008, le Groupe a réaffirmé son soutien au rétablissement de ces institutions, à la promotion du développement social et à la lutte contre la pauvreté dans le pays, ainsi que sa confiance dans le fait qu'Haïti continuerait d'avancer dans le calme sur la voie du renforcement de la stabilité politique et sociale, jetant ainsi les bases du progrès économique. Parallèlement, le Groupe de Rio appuie les efforts déployés par la communauté internationale pour favoriser le développement durable, et contribuer ainsi à l'instauration d'un climat de sécurité et à l'élimination de la pauvreté, sans recourir à des mesures coercitives. La Mission doit percevoir les fonds dont elle a besoin pour pouvoir contribuer au renforcement des institutions civiles et de celles en charge de la sécurité, à la promotion de la bonne gouvernance, à la promotion du développement économique et au renforcement de la concertation entre les organismes des Nations Unies, en particulier dans le contexte de la crise alimentaire actuelle.

30. Le Groupe de Rio se félicite du cadre stratégique que la Mission a établi avec le Gouvernement haïtien et d'autres partenaires pour associer plus étroitement la sécurité et le développement en recentrant l'attention sur la lutte contre la violence communautaire, alors qu'il était avant tout question auparavant de désarmement, démobilisation et réintégration. Rappelant la teneur du mandat prorogé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1780 (2007), le Groupe salue les activités de développement menées par la Mission et la réorganisation de son personnel militaire et de police à la suite de l'évolution de la situation intérieure du pays. Les initiatives régionales et bilatérales visant à renforcer la sécurité et le bien-être de la population haïtienne, notamment la création d'un fonds humanitaire ayant pour objet d'apporter une aide

et d'assurer l'exécution des programmes sociaux prioritaires, vont dans le bon sens.

31. Le Groupe de Rio partage l'avis exprimé par le Secrétaire général dans son dernier rapport sur la MINUSTAH (S/2008/202), à savoir que la Police nationale d'Haïti a fondamentalement besoin de l'aide que lui fournit le personnel militaire et de police de la Mission pour accroître la sécurité le long des frontières terrestres et maritimes du pays, tâche qui exigerait du matériel plus spécialisé, tout comme le Gouvernement en a fondamentalement besoin pour mettre en œuvre la réforme de l'appareil judiciaire et renforcer les institutions et l'état de droit.

32. Le Groupe de Rio s'inquiète du déséquilibre constaté au sein de la Mission entre la proportion d'agents du maintien de la paix venant d'Amérique latine et des Caraïbes (60 % environ) et la proportion d'administrateurs civils recrutés sur le plan international dans la même région (6 % environ). Il est également préoccupé par le fait que les projets à effet rapide, qu'il soutient fermement, vont subir une réduction de 40 % des ressources qui leur sont allouées dans le projet de budget pour l'exercice 2008/09. Cela est très inquiétant, étant donné que le Conseil de sécurité a la responsabilité de ces projets et que le Secrétaire général a admis qu'ils favorisaient directement le maintien de la confiance placée par la population dans la Mission.

33. Le Groupe de Rio prend acte du rôle important joué par le mécanisme 2x9 des pays d'Amérique latine fournisseurs de contingents, dans le cadre duquel ces pays peuvent planifier leurs stratégies de coopération avec Haïti en évitant les doubles emplois et en optimisant l'utilisation des ressources sur le terrain. Il souligne également le rôle joué dans les activités de la Mission par l'INSTRAW.

34. **M. Tarrisse da Fontoura** (Brésil), prenant la parole au sujet du point 150 de l'ordre du jour, dit que les récentes manifestations contre la hausse du prix des denrées alimentaires qui ont eu lieu en Haïti démontrent que, malgré les progrès accomplis depuis 2004, la situation sur le terrain demeure fragile. Il faut absolument que la communauté internationale renforce ses mesures d'appui et de coopération à l'égard d'Haïti pour que le pays puisse s'engager sur la voie de la stabilité, de la reconstruction et du développement. Aussi les ressources accordées à la MINUSTAH doivent-elles être à la hauteur de son mandat et lui

permettre de faire face rapidement à l'évolution de la situation.

35. Par sa résolution 1780 (2007), le Conseil de sécurité a élargi encore le mandat de la Mission, désormais tenue de renforcer la sécurité des frontières, et lui a demandé de poursuivre l'exécution de projets à effet rapide. Or, la délégation brésilienne constate avec inquiétude que les prévisions de dépenses au titre de ces projets pour l'exercice 2008/09 ont été réduites de 40 % par rapport aux prévisions de l'exercice antérieur. Compte tenu des événements tragiques récemment survenus en Haïti et des dispositions particulières de la résolution susmentionnée, le Brésil est favorable à ce que les montants inscrits au titre de ces projets dans le projet de budget pour l'exercice 2008/09 soient sensiblement relevés.

36. La délégation brésilienne se félicite du fait que la Mission s'emploie à privilégier l'exécution d'un programme global de lutte contre la violence communautaire adapté à la situation sur le terrain, et non plus les initiatives de désarmement, démobilisation et réintégration; c'est pourquoi elle approuve les crédits demandés au titre de ce programme dans le projet de budget. Le montant estimatif du solde inutilisé se chiffrant à 4 400 dollars seulement pour l'exercice 2007/08, il est évident que toute réduction des crédits demandés pour l'exercice à venir risque de nuire à l'exécution du mandat de la Mission. La délégation brésilienne, qui ne perd pas de vue le récent élargissement de ce mandat, examinera attentivement les réductions proposées par le Comité consultatif.

37. Les budgets des opérations de maintien de la paix doivent prendre en compte les trois grands volets de l'activité de l'Organisation: paix et sécurité; développement; droits de l'homme. Or, il est regrettable que le volet développement ne reçoive pas l'attention qu'il mérite. On ne peut obtenir la paix qu'en s'occupant simultanément des questions de réconciliation nationale, de sécurité et de développement empreint de justice sociale. Il n'existe aucune solution militaire simple aux crises actuelles.

38. **M. Torres Lépori** (Argentine), s'exprimant sur le point 150 de l'ordre du jour, fait siennes les observations du représentant du Brésil et souligne que l'Assemblée générale doit doter la MINUSTAH des ressources nécessaires à l'exécution de son mandat. Il se félicite d'ailleurs que le taux d'exécution du budget prévu pour l'exercice 2007/08 soit élevé, car cela

prouve que le budget de cet exercice correspondait à la réalité sur le terrain.

39. Par sa résolution 1780 (2007), le Conseil de sécurité a redéfini le mandat de la Mission dans le sens d'un soutien aux initiatives de contrôle des frontières lancées par le Gouvernement et au renforcement des institutions. L'Assemblée générale doit approuver les demandes de crédits correspondantes. La délégation argentine est notamment favorable à toutes les créations de poste demandées dans le projet de budget, y compris le reclassement d'un poste de P-5 à D-1 au Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et le transfert d'un poste P-5 vers le Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général.

40. En ce qui concerne les opérations aériennes, il serait bon d'avoir des précisions sur ce que fait la Mission pour renforcer ses moyens de lutte contre l'incendie et garantir la disponibilité des informations météorologiques voulues. Les projets à effet rapide ont démontré leur efficacité sur le terrain et aidé la MINUSTAH à consolider sa présence dans la région. Il est donc préoccupant de constater que les montants demandés au titre de ces projets pour l'exercice à venir ont nettement diminué.

41. L'ONU doit réfléchir de manière responsable à la façon dont les opérations de maintien de la paix peuvent continuer à fonctionner lorsque des imprévus menacent la stabilité ou compromettent les progrès déjà accomplis. À cet égard, la MINUSTAH devrait prendre une part plus active dans les efforts de règlement de la crise provoquée par la hausse du prix des denrées alimentaires en Haïti.

42. La délégation argentine tient à saluer l'apport des forums de coordination organisés à l'intention des donateurs et des pays fournisseurs de contingents, grâce auxquels le Gouvernement haïtien a bénéficié d'orientations et d'un appui stratégiques dans le cadre de ses efforts de réalisation des objectifs de développement, de stabilité et de dialogue politique à long terme. Le mécanisme 2x9, qui réunit les ministres de la défense ainsi que des affaires étrangères des pays d'Amérique latine fournissant des contingents, a ajouté une valeur particulière à ces efforts et démontré l'engagement de ces pays en faveur de la sécurité et du développement d'Haïti.

43. **M. Quezada** (Chili), prenant la parole à propos du point 150 de l'ordre du jour, souscrit aux remarques

des orateurs précédents et réaffirme que sa délégation soutient la mise en place d'institutions démocratiques en Haïti et approuve le projet de budget de la MINUSTAH pour l'exercice 2008/09. Toutefois, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui ont fourni 57,5 % du personnel militaire déployé en Haïti, sont fortement sous-représentés parmi les civils recrutés sur le plan international, dont seulement 6 % sont citoyens d'un de ces pays. Ce grave déséquilibre doit être corrigé et des mesures devraient par ailleurs être prises pour tendre autant que possible vers la parité des sexes au sein du personnel de la Mission.

44. La population locale tire directement parti des projets à effet rapide, qui constituent une importante mesure de confiance. Par conséquent, la délégation chilienne s'inquiète de la coupe claire pratiquée dans les ressources allouées à ces projets, d'autant que le rapport du Secrétaire général n'en offre pas de justification concrète et que le Conseil de sécurité a prescrit l'exécution de projets à effet rapide dans ses résolutions applicables de 2006 et 2007.

45. Enfin, l'orateur se félicite que le mandat de la Mission ait été redéfini conformément à la résolution 1780 (2007) du Conseil de sécurité, mais il signale que l'augmentation du prix des denrées alimentaires a eu des effets notables sur la situation sur le terrain. Les récents événements en Haïti devraient inciter la communauté internationale à étudier cette question de manière plus approfondie.

46. **M. Sadouk** (Maroc), s'exprimant sur le point 156 de l'ordre du jour, s'étonne que le Secrétaire général ne fasse aucune mention, dans ses rapports sur la MINURSO, des actes de vandalisme commis sur le site archéologique de Lajuad, et il s'associe sur ce point à la Présidente du Comité consultatif. Le Secrétariat, en particulier le Département des opérations de maintien de la paix, doit prendre les mesures qui s'imposent pour éviter que de tels actes ne se reproduisent.

47. **M. Déjoie** (Haïti), prenant la parole au sujet du point 150 de l'ordre du jour, rend hommage au Casque bleu nigérian qui a été tué le 12 avril 2008. Il faut espérer que la mort de ce soldat, sacrifice par excellence, donnera un coup de fouet à la communauté internationale et à la MINUSTAH, auxquelles il rappellera qu'il reste beaucoup à faire pour renforcer la démocratie, la sécurité, le développement et la justice universelle en Haïti.

48. La délégation haïtienne remercie la communauté internationale de l'aide considérable qu'elle fournit. Cela étant, les incidents des 7 et 8 avril 2008 ont montré combien la situation sur le terrain était précaire. Bien que la MINUSTAH soit une opération de maintien de la paix et non un organisme de développement, la paix est indissociable du développement. La Mission doit donc poursuivre sa coopération avec les différents acteurs du développement présents sur le terrain, être plus attentive aux besoins de la population locale et veiller à améliorer la concertation avec les autres organismes.

49. Il convient de fournir à la Mission les ressources dont elle a besoin pour mener à bien son mandat élargi. Aussi, la réduction de 40 % du montant des crédits demandés au titre des projets à effet rapide est-elle source de préoccupation. Un financement convenable de ces projets est crucial pour parvenir à une meilleure intégration de la Mission dans ses nouvelles zones de déploiement.

50. Enfin, pour ce qui est du recrutement de personnel sur le plan national, il est inquiétant de constater que le Secrétaire général fait état depuis plusieurs années d'un taux de vacance de poste inhabituellement élevé. La Mission devrait redoubler d'efforts pour publier des avis de vacance de poste et exploiter tous les moyens dont elle dispose sur le terrain, des Haïtiens qualifiés étant disposés à s'engager auprès d'elle si les conditions d'emploi et les salaires sont satisfaisants. Il peut donc être opportun de réexaminer les dépenses de recrutement prévues.

Questions diverses

51. **M^{me} Samayoa-Recari** (Guatemala) demande où en est l'examen par le Comité consultatif du rapport du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents.

La séance est levée à 11 h 15.